

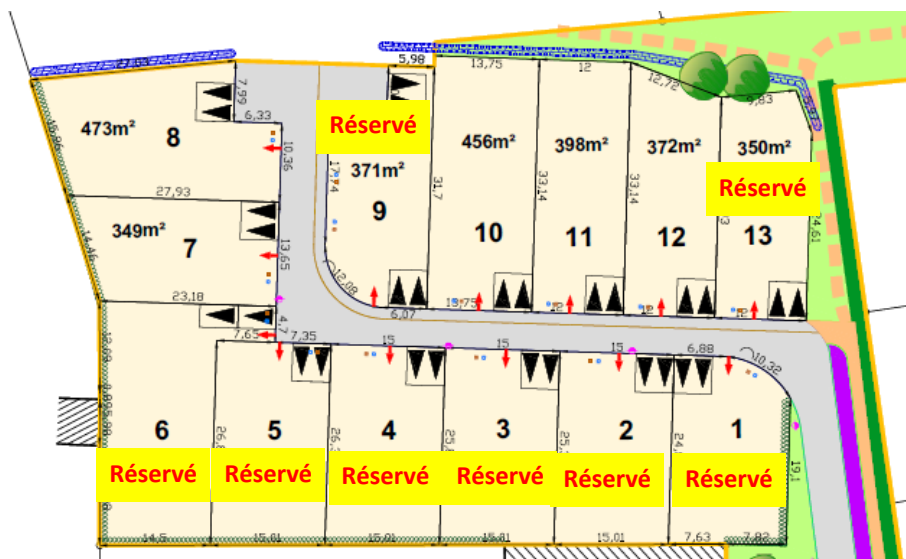
LA GAZETTE DES CAPELLOREMYENS

Juin 2023

lagazettedescapelloremyens@gmail.com

Fermetures mairie et agence postale : Le samedi 17 juin, le samedi 1er juillet et le samedi 15 juillet.

Lotissement La Delandière : Les travaux du lotissement de La Delandière sont maintenant terminés. 13 lots sont à la vente au prix de 48€ / mètre carré, 8 sont déjà réservés. Vous pouvez contacter la mairie pour obtenir plus d'informations ou consulter le plan des parcelles disponibles. Renseignements au 02 43 93 46 12.



Concours des maisons et jardins fleuris : Comme chaque année, nous vous proposons la possibilité de participer à un concours des maisons et jardins fleuris. Si vous souhaitez participer, n'hésitez pas à vous inscrire en mairie avant le 10 juillet. Le jury passera dans la semaine du 10 au 13 juillet.

Fête de la commune :

Fête de la Commune
Samedi 24 juin 2023
La Chapelle St Rémy

10h Jeux Intervillages
Restauration sur place
18h Repas (sur réservation)
Retraite aux flambeaux
Feu d'artifice
Soirée dansante gratuite avec DJ

REPAS ADULTE - 18€
KIR-PIÉMONTAISE-ENTRECÔTE-FRITES-TARTELETTE-CAFÉ
REPAS ENFANT - 6€
CHIPOS OU MERGUEZ-FRITES-GLACE-JUS DE FRUITS

RÉSERVATION AU 06-68-99-90-43 / 06-76-05-24-74

Fête de la musique :

Comité des fêtes
La Chapelle St Rémy
Le 20 juin 2023
19h00

FÊTE de la MUSIQUE

*CHORALE
*LUW_AN
*KARAOKE

Snack et buvette sur place

Sur La Place de L'église
La Chapelle St Rémy

Fermeture de classe à l'école : Vendredi 9 juin, nous avons eu un entretien avec les services de l'inspection académique. Il en ressort qu'il est urgent d'inscrire les enfants qui ne le sont pas encore si nous voulons garder un espoir de pouvoir conserver notre 5ème classe. Une commission se réunira fin juin pour réétudier la situation, elle tiendra compte des effectifs mais des effectifs réels c'est à dire enregistrés officiellement et administrativement. Les services de l'éducation n'ont pas fermé définitivement les portes, la situation peut encore être réévaluée. Nous comptons donc sur vous pour inscrire vos enfants le plus rapidement possible auprès de la directrice. N'hésitez pas à partager et à en parler, nous pouvons encore espérer inscrire quelques enfants. N'oublions pas que la fermeture ou le maintien peuvent se décider à un ou deux élèves près. Merci pour votre compréhension, nous comptons sur vous.

Dépôt de déchets sauvage : Des dépôts de déchets sauvages ont été constatés depuis quelques semaines, sur le chemin des Picaudières, sur le chemin de la stèle, sur le chemin communal derrière le stade, à Salvert, sur le chemin de l'Aunay... Ces faits deviennent de plus en plus fréquents. Merci pour la vigilance de nos administrés, elle nous permet d'être réactifs face à ces dépôts. Ces situations sont intolérables et ont fait l'objet de dépôts de plainte.

Bonus vélo : En 2023, dans une démarche de préservation énergétique, l'Etat français a revu le montant de sa prime à la conversion. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique et que vous remplissez les conditions, bénéficier d'une aide financière : Les critères d'éligibilité ont été rehaussés, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022). Pour les citoyens résidant en France et présentant des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore en situation de handicap, vous pouvez prétendre à cette aide. Toutes les aides en fonction du vélo acheté sont disponibles sur cette page. Pour obtenir cette aide, vous devez déposer votre demande sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/> dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.



Stationnement minute : Les places de stationnement devant la boulangerie et le salon de coiffure sont des places de stationnement minute, elles ne doivent pas être occupées de façon prolongée. Pour un stationnement plus long, vous pouvez mettre votre véhicule sur la place de l'église ou sur la place du centre en fonction des places disponibles. Les emplacements minute doivent rester disponibles pour permettre un accès pratique aux commerces. Merci également de couper le moteur lors de l'arrêt.

Distribution des sacs jaunes : La distribution des sacs jaunes se déroulera le vendredi 16 juin de 16h30 à 18h00 et le samedi 17 juin de 9h00 à 11h30 à la mairie. La prochaine distribution se déroulera en décembre. Merci pour votre compréhension.